



© Darri - SMVT

UN NOUVEAU CTMA POUR LE THOUET

Un nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Thouet 2017-2021 a été signé, le 17 novembre 2017 à Thouars, entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les signataires que sont le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, l'Agglomération Saumur Val de Loire, les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, le CPIE Gâtine Poitevine et la SPL des Eaux du Cébron.

Outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau, le **CTMA** permet à des maîtres d'ouvrages publics ou privés de **s'engager dans des opérations de gestion des milieux aquatiques**.

Ce nouveau CTMA du Thouet d'un montant de 3,7 M€ va permettre à tous ces partenaires de porter des actions de :

- **Restauration morphologique** : recharge en granulats, mise en place d'abreuvoirs, de passage à gué, de pose de clôture, ...
- Entretien et gestion de la **ripisylve**,
- Gestion des **embâcles**,
- Aménagement ou gestion **d'ouvrages hydrauliques**,
- Lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**,
- Communication et de **sensibilisation**,
- ...

Ce nouveau contrat, concernant 387 km de cours d'eau, va permettre de poursuivre les actions portées ces dernières années sur le territoire mais également d'intervenir sur de nouveaux cours d'eau non gérés jusqu'à présent.



© SMVT – Travaux d'entretien de la ripisylve

**SAGE
THOUET**
Deux-Sèvres • Vienne • Maine-et-Loire

la Lettre

Numéro 9 - Décembre 2017

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochains numéros, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

WWW.SAGETHOUET.FR

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUP-LAMAIRÉ

05 49 64 85 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr

- Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :

- Pierre PEAUD, animateur du SAGE Thouet
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE Thouet
- Claudie PAITREAU, assistante administrative

Avec le concours de :

© SMVT

EDITO

Toutes ces questions majeures, autour de cet enjeu crucial pour le territoire qu'est la question de l'eau, c'est la nouvelle Commission Locale de l'Eau qui aura à y travailler. En effet, installée en octobre 2011 pour 6 ans, elle arrivait au terme de son mandat en 2017 et a été renouvelée le 4 décembre dernier.

Je remercie les élus de la CLE de m'avoir confirmé leur confiance en me reconduisant comme Président pour les prochaines années et je félicite l'ensemble des 62 membres, anciens et nouveaux, de la CLE.

Il nous faudra, comme nous l'avons fait jusque-là, travailler dans le respect et l'écoute de chacun, avec nos différences voire nos divergences. Nous devrons tous accepter de regarder nos pratiques, lucidement et avec un esprit critique, pour accepter de changer et d'évoluer au regard des enjeux qui s'offrent à nous.

Je vous laisse découvrir, dans cette lettre, cette nouvelle CLE et je vous souhaite, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, d'excellentes fêtes de fin d'année !

Olivier CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet

2 RENOUVELLEMENT DE
LA COMMISSION LOCALE
DE L'EAU DU SAGE

3 ÉLECTIONS POUR
CETTE NOUVELLE CLE

4 OÙ EN EST-ON ?

5 UN NOUVEAU CTMA
POUR LE THOUET

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet est un outil stratégique de planification et de gestion de l'eau sur le territoire dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection de la ressource, des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

La démarche « SAGE » est basée sur la concertation entre tous les acteurs du territoire. Pour ce faire, une **Commission Locale de l'Eau (CLE)** est constituée par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans. Cette instance, composée d'au moins 50% d'élus, d'au moins 25% de représentants d'usagers et d'au plus de 25% de représentants de l'État, a été instaurée sur le bassin du Thouet le 14 octobre 2011. Arrivant à expiration en cette fin d'année 2017 et afin de permettre la poursuite de l'élaboration du SAGE, Madame le Préfet des Deux-Sèvres, coordonnatrice du bassin du Thouet, a procédé au renouvellement de la CLE par la prise d'un nouvel arrêté de composition le 15 novembre 2017.

Cette nouvelle CLE de **62 membres** est composée de la manière suivante :

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres désignés nominativement)

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Nicolas GAMACHE
- Conseil Régional des Pays de la Loire : M. André MARTIN
- Conseil Départemental de la Vienne : Mme Marie-Jeanne BELLAMY
- Conseil Départemental du Maine-et-Loire : Mme Jocelyne MARTIN
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres : Mme Esther MAHET-LUCAS et M. Olivier FOUILLET
- Communauté de communes du Pays Loudunais : M. Hubert BAUFUME
- Communauté de communes du Haut-Poitou : M. Daniel GIRARDEAU
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : Mme Sophie TUBIANA
- Agglomération du Chœlatois : M. Marc GREMILLON
- Communauté de communes du Thouarsais : M. Michel CLAIRAND
- Communauté de communes Val de Gâtine : M. Pascal OLIVIER
- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : Mme Catherine PUAUT
- Communauté de communes Airavaudais-Val du Thouet : M. Jean-François COIFFARD
- Communauté de communes Parthenay-Gâtine : M. Didier VOY
- Commune du Cuhon : M. Gilles BOUILAUT
- Commune d'Arcay : M. Alain NOE
- Commune de Craon : M. Philippe DELAVault
- Commune de Lys-Haut-Layon : M. Benoît PIERROIS
- Commune des Ulmes : M. Didier GUILLAUME

- Commune du Puy-Notre-Dame : M. Olivier COCHONNEAU
- Commune de Pompaire : M. Jacques DIEUMEGARD
- Commune de la Peyratte : M. Jean-Claude GUERIN
- Commune d'Argentonay : M. Robert GIRAUT
- Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine : M. Jacky GELINEAU
- Syndicat d'Eau du Val du Thouet : M. Christophe CHATIN
- Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine : M. Louis-Marie LUMINEAU
- Syndicat du Val de Loire : Mme Dominique REGNIER

- L'Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir » des Deux-Sèvres
- L'Association des Éleveurs des Deux-Sèvres
- L'Association d'Irrigants Aquanide
- L'Association des Amis des Moulins des Deux-Sèvres
- Le Syndicat France Hydro-électricité
- Le Syndicat de Valorisation et de Promotion de la Pisciculture Poitou-Charentes Vendée
- Le Comité Départemental du Maine-et-Loire de Canoë-Kayak
- L'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres

Représentants des services de l'État (14 membres)

- Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- Le Préfet du Maine-et-Loire
- Le Préfet des Deux-Sèvres
- Le Préfet de la Vienne
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- L'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- L'Agence Française pour la Biodiversité Bretagne – Pays de la Loire
- La Direction Départementale de la Santé de Nouvelle-Aquitaine
- La Fédération Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres
- La Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire
- La Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres
- La Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Véritable Parlement de l'eau, la CLE constitue un lieu privilégié pour la concertation, le débat, la mobilisation et la prise de décision. Son rôle premier est d'élaborer le SAGE Thouet tout en évaluant les effets de la politique de l'eau et des projets qui peuvent voir le jour sur le territoire.

Ne disposant pas de personnalité morale et juridique, la CLE du SAGE Thouet a désigné, lors de son installation, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme structures coproductrices du SAGE Thouet. Le renouvellement de la CLE ne remet pas en cause ce copartage pour l'élaboration du SAGE.



© SMVT

ÉLECTIONS POUR CETTE NOUVELLE CLE



M. CUBAUD, Mme TUBIANA et M. BAUFUMÉ

BUREAU DE LA CLE

Composé de 16 membres le Bureau de la CLE a pour rôle principal la préparation des dossiers techniques et des séances de la CLE. Lors de la réunion d'installation du 4 décembre dernier chaque collège a désigné ses représentants au sein du Bureau.

Ainsi, ont été nommés membres du Bureau de la CLE :

➤ **M. Olivier CUBAUD** (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet), Président de la CLE du SAGE

➤ **Mme Sophie TUBIANA** (Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire), 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE

➤ **M. Hubert BAUFUMÉ** (Communauté de communes du Pays Loudunais), 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE

➤ **M. Olivier FOUILLET** (Conseil Départemental des Deux-Sèvres)

➤ **M. Michel CLAIRAND** (Communauté de communes du Thouarsais)

➤ **M. Pascal OLIVIER** (Communauté de communes Val de Gâtine)

➤ **M. Robert GIRAUT** (Commune d'Argentonay)

➤ **M. Pierre BIGOT** (SIVU de la Vallée de la Dive)

➤ **La Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine**

➤ **Le Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres**

➤ **La Fédération Départementale de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

➤ **L'Association Sauvegarde de l'Anjou**

➤ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

➤ **La DREAL Nouvelle-Aquitaine**

➤ **L'Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine**

➤ **La DDT des Deux-Sèvres**

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SAGE

Afin d'élargir la concertation au plus grand nombre, dès le lancement de l'élaboration du SAGE, les membres de la CLE ont souhaité mettre en place des commissions thématiques ouvertes aux structures non membres de la CLE.

Dans la continuité des premiers travaux, ces commissions thématiques perdureront et restent ouvertes à toutes les structures souhaitant s'impliquer dans la **construction du SAGE**.

QU'EN EST-ON ?

Après un travail de concertation et d'échanges de plusieurs mois, les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016. Cette étape importante dans l'élaboration d'un SAGE a permis d'analyser les données issues de la phase d'état des lieux et d'identifier les premiers grands enjeux et objectifs du territoire.

L'année 2017 ayant été consacrée principalement aux réflexions quant à la mise en place de la **nouvelle compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), il est aujourd'hui temps de lancer la prochaine étape de l'élaboration consistant à définir le **scénario tendanciel, les scénarios alternatifs et acter le choix de la stratégie du SAGE**.

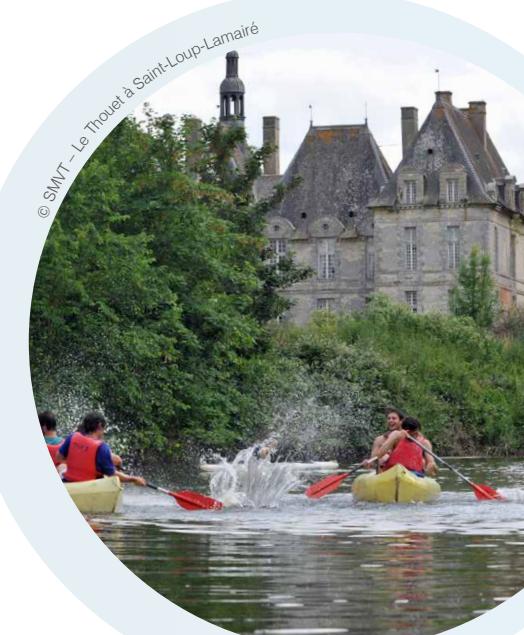
Les étapes de l'élaboration du SAGE



Le **scénario tendanciel** devra permettre de se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolutions des usages, de leurs impacts tout en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées ainsi que du cadre réglementaire. Ces grandes tendances d'évolutions permettront ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances si les dynamiques actuelles se poursuivent sans SAGE.

Dans un second temps, l'élaboration des **scénarios alternatifs** cherchera à proposer des solutions contrastées pouvant être mises en œuvre pour répondre aux enjeux de gestion de l'eau sur le territoire. En fonction de ces scénarios, les grands objectifs du SAGE seront fixés.

Enfin, après l'élaboration de ces différents scénarios, le **choix de la stratégie** permettra à la CLE de formaliser les objectifs qu'elle se donne pour le SAGE et arrêter un scénario permettant de les atteindre.



Ce travail nécessitant l'implication de tous sera l'**objectif principal de la CLE pour 2018** et le début de l'année 2019. Pour ce faire, de nombreuses réunions sont prévues afin que chacun puisse faire ressortir ses attentes et sa vision de la gestion de la ressource sur le bassin du Thouet.



3